



HAL
open science

Les Angles dans les coins

Magali Coumert

► **To cite this version:**

Magali Coumert. Les Angles dans les coins. De la mer du Nord à la mer Baltique, A; Gautier et S. Rossignol, Oct 2009, Boulogne-sur-mer, France. p. 45-59. hal-01117705

HAL Id: hal-01117705

<https://hal.science/hal-01117705v1>

Submitted on 17 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Angles dans les coins : l'identité ethnique angle en Angleterre du V^e au VIII^e siècle

Magali Coumert, maître de conférences en histoire médiévale, Université de Bretagne Occidentale, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, EA 4451.

L'*Histoire ecclésiastique du peuple anglais* écrite par Bède, moine au monastère de Wearmouth-Jarrow, en Northumbrie, présente les destinées de la Grande-Bretagne de l'arrivée de Jules César aux événements de 731 ap. J.-C.¹. Bède le Vénérable affirme que la Bretagne fut occupée par « le peuple des Angles ou des Saxons, invités par le roi² ». Bède présente donc d'emblée les termes d'Angles et de Saxons comme équivalents. Il indique néanmoins ensuite :

Les arrivants provenaient des trois peuples les plus courageux de Germanie : les Saxons, les Angles, les Jutes. D'origine jute sont les Kentois et les Victuaires – c'est-à-dire le peuple qui occupe l'île de Wight – et le peuple qu'aujourd'hui encore on appelle Jute, dans la province des Saxons de l'Ouest, face à l'île de Wight. Des Saxons, c'est-à-dire des gens qui habitaient la région maintenant appelée celle des Vieux-Saxons, descendent les Saxons de l'Est, les Saxons du Sud et les Saxons de l'Ouest. Parallèlement, des Angles, c'est-à-dire de la région appelée *Angulus*, et qui est restée dépeuplée, dit-on, depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui, entre les provinces des Jutes et celle des Saxons, descendent les Angles de l'Est, les Angles du Sud, les Merciens, toute la race des Northumbriens, c'est-à-dire des peuples qui habitent au nord de l'Humber, et tous les autres peuples des Angles³.

¹ Bède le Vénérable, *Histoire ecclésiastique du peuple anglais* (désormais *HE*), V, 23. J'utilise l'édition de l'*Histoire ecclésiastique du peuple anglais* par M. Lapidge, introduction et notes par A. Crépin, traduction P. Monat et Ph. Robin, 3 vol, Paris, Cerf (*Sources chrétiennes*, 489, 490, 491), 2005. Je modifie néanmoins certains points de cette traduction, notamment concernant les dénominations ethniques. La rédaction de l'œuvre fut peut-être poursuivie jusqu'en 732, ou 733. Voir D. P. Kirby, « Bede, Eddius Stephanus and the "Life of Wilfrid" », *English Historical Review*, n° 98, 386, 1983, p. 101-114, ici p. 108 ; W. Goffart, *The Narrators of Barbarian History : Jordanes, Gregory of Tours, Bede, and Paul the Deacon*, Princeton, Princeton University Press, 1988, p. 242 ; M. Coumert, *Origines des peuples. Les récits du haut Moyen Âge occidental (550-850)*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 2007, p. 403.

² Bède, *HE*, I, 15 : *Tunc Anglorum siue Saxonum gens, inuitata a rege praefato, Britanniam tribus longis nauibus aduehitur.*

³ *Ibid.* : *Aduenerant autem de tribus Germaniae populis fortioribus, id est Saxonibus Anglis Iutis. De Iutarum origine sunt Cantuari et Victuarii, hoc est ea gens quae Vectam tenet insulam, et ea quae usque hodie in prouincia Occidentalium Saxonum Iutarum natio nominatur, posita contra ipsam insulam Vectam. De Saxonibus, id est ea regione quae nunc Antiquorum Saxonum cognominatur, uenere Orientales Saxones, Meridiani Saxones, Occidui Saxones. Porro de Anglis, hoc est de illa patria quae Angulus dicitur, et ab eo tempore usque hodie manere desertus inter prouincias Iutarum et Saxonum perhibetur, Orientales Angli, Mediterranei Angli, Merce, tota Nordanhymbrorum progenies, id est illarum gentium quae boream Humbri fluminis inhabitant, ceterique Anglorum populi sunt orti.*

Il semble donc que chez Bède, les termes d'Angles ou de Saxons puissent être entendus de façon large, pour désigner en général les peuples venus s'installer en Grande-Bretagne depuis la Germanie, ou de façon restreinte, pour ne concerner qu'une partie d'entre eux⁴. La désignation des derniers venus en Grande-Bretagne comme Saxons ne saurait nous étonner, puisque c'était celle retenue depuis le V^e siècle et reprise par Gildas⁵. Néanmoins, Bède consacre son ouvrage à « l'histoire de l'Église des Bretagnes et de la nation anglaise en particulier⁶ » et affirme que sont utilisées en Grande-Bretagne

les langues de cinq peuples pour étudier et proclamer une seule et même connaissance de la très haute Vérité et de la vraie sublimité : celles des Angles, des Bretons, des Scots, des Pictes et des Latins, dont la langue, parce qu'elle sert à l'étude des Écritures, est devenue commune à tous les autres peuples⁷.

Ces occurrences montrent d'emblée l'ambiguïté de l'usage du terme chez Bède. Angle est-il un synonyme de Saxon ? Pourquoi intituler son oeuvre *Histoire ecclésiastique du peuple anglais* s'il ne s'agit que d'une partie de ceux qui s'installèrent en Grande-Bretagne ?

L'explication traditionnellement proposée pour le nom des Angles les associe à une région de Germanie, dénommée *Angeln*. J'ai essayé de démontrer que ce toponyme n'apparaissait qu'à la fin du IX^e siècle, sous l'influence de l'œuvre de Bède, alors qu'à l'époque où il rédigeait son oeuvre, *angulus* désignait seulement un lieu retiré, à l'écart du reste du monde⁸. Je ne doute pas que cette présentation mérite un débat, mais je souhaiterais plutôt ici poursuivre les implications de mon raisonnement. L'origine et la signification du terme « angle » deviennent d'autant plus délicates s'il ne se rapporte pas à une origine géographique précise. J'avais soutenu lors de ma thèse une hypothèse à ce sujet, sur laquelle

⁴ Voir P. Wormald, « The Venerable Bede and the “Church of the English” », dans *The English Religious Tradition and the Genius of Anglicanism : Studies in Commemoration of the Second Centenary of John Keble*, éd. par G. Rowell, Wantage, Ikon, 1992, p. 13-32, réimprimé avec des notes complémentaires dans P. Wormald, *The Times of Bede. Studies in Early English Christian Society and Its Historian*, éd. par S. Baxter, Oxford, 2006, p. 207-228 ; voir aussi G. Tugène, *L'idée de nation chez Bède le Vénérable*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 2001, ch. I.

⁵ Sur l'évolution historiographique concernant la réalité de la migration présentée par Bède, voir H. Kleinschmidt, « Beyond Conventionality. Recent Works on the Germanic Migration to the British Isles », *Studi Medievali*, 36/2, 1995, p. 975-1010.

⁶ Bède, *HE*, V, 24 : « Tous ces événements de l'histoire de l'Église des Bretagnes et de la nation anglaise en particulier, je les ai exposés, avec l'aide du Seigneur, dans la mesure où j'ai pu les connaître d'après les écrits des anciens, la tradition des aînés, ou mes propres connaissances » (*Haec de historia ecclesiastica Britanniarum, et maxime gentis Anglorum, prout uel ex litteris antiquorum uel ex traditione maiorum uel ex mea ipse cognitione scire potui*).

⁷ Bède, *HE*, I, 1 : *quinque gentium linguis unam eandemque summae ueritatis et uerae sublimatis scientiam scrutatur et confitetur, Anglorum uidelicet, Brettonum, Scottorum, Pictorum et Latinorum, quae meditatione scripturarum ceteris omnibus est facta communis*.

⁸ M. Coumert, *Origine des peuples...*, *op. cit.*, p. 418 et suivantes. C'est aussi l'interprétation retenue par la traduction de P. Monat et Ph. Robin.

j'aimerais revenir, à la fois pour l'abandonner en partie, et pour montrer la complexité de la question.

Les Angles avant Grégoire le Grand

Le terme d'« Angle » apparaît dans la *Germanie* de Tacite pour désigner un des peuples suèves⁹ puis dans la *Géographie* de Ptolémée, parmi les peuples de Germanie, au sud des régions habitées par les Lombards¹⁰. Le terme disparaît ensuite complètement des sources écrites pour resurgir au milieu du VI^e siècle dans un passage fort difficile de Procope à propos de l'île de *Brittia*, située entre la *Brettania* et l'île de Thulé, ainsi que d'une ambassade des Francs, accompagnés d'Angles, auprès de l'empereur Justinien vers 548.

Cette île de *Brittia* est mentionnée pour la première fois au chapitre vingt du livre VIII des *Guerres*¹¹. Procope indique alors que les Angles, les Frisons et les Bretons y habitaient et qu'une partie d'entre eux a migré vers le continent pour s'installer sur le territoire des Francs. Peu de temps auparavant, le souverain de ces derniers aurait employé des Angles dans une ambassade à Constantinople auprès de l'empereur Justinien pour affirmer qu'il régnait sur l'île de *Brittia*.

Le témoignage fourni par Procope de Césarée est difficile à interpréter. D'une part, il semble digne de foi, en mentionnant une revendication des Francs : ceux-ci exerçaient de fait un certain magistère sur les royaumes britanniques¹², comme le prouve par exemple le mariage de Berthe, une princesse mérovingienne de second rang, avec le roi du Kent, le long voyage préparatoire d'Augustin dans les royaumes francs en 596¹³, ou encore leur intervention dans la succession du royaume brittonique de Domnonée, suivant ma lecture des termes géographiques de la *Vie de saint Samson*¹⁴. En outre, les Francs paraissent les mieux à même de recueillir des informations sur la réalité politique britannique et une ambassade aurait été le moyen de diffusion le plus direct de ces connaissances à la cour byzantine. Or,

⁹ Tacite, *La Germanie*, éd. et trad. par J. Perret, Paris, Les Belles Lettres, 1949 (*Coll. des Universités de France*), XL, 1.

¹⁰ Ptolémée, *Géographie*, éd. par C. F. A. Nobbe, Leipzig, 1843, rééd. Hildesheim, G. Olms, 1990, II, 11, 18.

¹¹ Procope de Césarée, *Guerres*, éd. par J. Haury, trad. anglaise par H.B. Dewing, Cambridge (Mass.) et Londres, Harvard University Press (*Loeb Classical Library*), 1914, VIII, XX, 1-41.

¹² Voir I. Wood, « Frankish Hegemony in England », dans *The Age of Sutton Hoo. The Seventh Century in North-western Europe*, éd. par M. O. H. Carver, Woodbridge, Boydell, 1992, p. 235-241 et A. Gautier, « Traverser la Manche au tournant du VII^e siècle. Réseaux politiques et systèmes de communication au temps de l'émergence de Quentovic », dans *Quentovic, un grand port européen à l'aube du Moyen Age*, actes du colloque du 11 au 13 mai 2006, à paraître.

¹³ I. Wood, « Augustine and Gaul », dans *Saint Augustine and the Conversion of England*, éd. par R. Gameson, Stroud, Sutton, 1999, p. 68-82.

¹⁴ M. Coumert, « Le peuplement de l'Armorique », dans *Histoires des Breagnes I. Les mythes fondateurs*, éd. par M. Coumert et H. Tétrel, Brest, CRBC, 2010, p. 15-42.

Procopé donne d'autres informations qui pourraient être issues des ambassades des souverains francs. Il indique ainsi que le roi des Varnes Hermegisclus avait été l'époux d'une fille du roi des Francs Théodebert et que les Varnes avaient des territoires à proximité des Danois. Procopé rapporte aussi longuement l'histoire d'amour liant le fils du roi des Varnes à la sœur du roi des Angles¹⁵.

Néanmoins, la distinction qu'il opère entre *Brittia* et *Britannia* montre l'incompréhension de Procopé, qui sépare ainsi deux informations se rapportant à la Grande-Bretagne, qu'il distingue grande et petite Bretagne¹⁶ ou qu'il considère la péninsule danoise comme une île¹⁷. En outre, il décrit ensuite avec scepticisme une migration organisée des âmes entre *Brittia* et le continent, qui apparaît comme fabuleuse et qu'il affirme avoir été le sujet de nombreux récits précédents¹⁸.

Ma suspicion à l'égard de ce passage tient à ses incohérences, mais aussi à sa proximité avec l'unique passage de Tacite mentionnant les Angles :

Ensuite *Reudigni, Aviones, Angli, Varini, Eudoses, Suardones* et *Niuthones* ont pour défense des cours d'eau ou des forêts. Aucun de ces peuples ne se distingue des autres par rien de notable, sinon qu'ils ont un culte commun pour Nerthus, c'est-à-dire la Terre-Mère¹⁹.

L'association des Varnes et des Angles existe donc dans la tradition érudite latine sur les peuples du Nord. Néanmoins, nous possédons deux sources franques du VI^e siècle mentionnant les *Eucii*, un nom de peuple proche du mot *Eudoses* présent dans cette liste de Tacite. Le terme est lié à la domination franque en expansion, qui cherchait une reconnaissance auprès de Justinien car ces *Eucii* sont mentionnés pour la première fois dans la lettre envoyée par Théodebert I^{er} (534-548) à Justinien pour affirmer l'étendue de sa souveraineté :

Ainsi, il vous semble digne d'inquiétude de savoir dans quelles provinces nous habitons et quels peuples sont les nôtres, ayant été soumis, grâce à Dieu, à notre autorité : une fois les Thuringiens contraints avec bonheur, dans la miséricorde de notre Dieu, et leurs

¹⁵ Procopé, *Guerres*, *op. cit.*, VIII, XX, 10-41.

¹⁶ A. Thompson « Procopius on *Brittia* and *Britannia* », *The Classical Quarterly*, Oxford, 1980, p. 498-507, cherche à rendre cohérent ce passage, en proposant que *Brettania* y désigne l'Armorique et *Brittia* la Grande-Bretagne, mais cela n'explique pas le changement brutal de dénomination par rapport au reste de l'ouvrage.

¹⁷ E. Stein considère ainsi que Procopé désigne comme l'île de *Brittia* la péninsule du Jutland. E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. II : *De la disparition de l'empire d'Occident à la mort de Justinien (476-565)*, éd. par J.-R. Palanque, Paris, Bruxelles et Amsterdam, Desclée de Brouwer, 1949, p. 718-9.

¹⁸ Procopé, *Guerres*, *op. cit.*, VIII, XX, 45-60.

¹⁹ Tacite, *Germanie*, *op. cit.*, XL, 1 : *Reudigni deinde et Auiones et Anglii et Varini et Eudoses et Suardones et Niuthones fluminibus aut siluis muniuntur. Nec quicquam notabile in singulis, nisi quod in commune Nerthum, id est Terram matrem, colunt.*

provinces ajoutées, leurs rois s'étant éteints à la même époque, notre domination a ainsi été étendue, sous la protection divine, au peuple des *Norsavi*, qui avait rendu notre majesté bienveillante en s'étant soumis aux ordres, et ainsi, Dieu étant favorable, aux Wisigoths habitant en Francie, à la plaine nord de l'Italie, à la Pannonie avec les Saxons, aux *Eucii* qui se donnèrent à nous de leur propre gré, par le Danube et la frontière de la Pannonie jusqu'aux rivages de l'océan²⁰.

Dans cette lettre à Justinien, la description du nord-est des royaumes francs comprend les territoires jusqu'à la mer, et deux noms de peuples peu connus, les *Eucii* et les *Norsavi*. En outre, Venance Fortunat cite un *Euthio* à côté de *Danus* et de *Saxo*, ce qui semble bien en faire lui aussi le personnage éponyme représentant un peuple du Nord de l'Europe occidentale, mais ne fournit pas de lien plus précis avec la Grande-Bretagne²¹. Nous retrouvons une revendication franque sur un peuple établi sur les côtes septentrionales de l'Atlantique. Le lien établi avec une domination insulaire aurait cependant été exagéré pour une ambassade particulière, comme le soutient Procope.

La résurgence au VI^e siècle de noms de peuples oubliés depuis Tacite semble donc caractériser d'autres peuples que les Angles, situés aux confins des royaumes francs, sur les rives de la mer du Nord et de la Manche, sans nécessairement ne reposer que sur cette référence érudite. C'est sans doute dans ce groupe d'informations qu'aurait puisé Grégoire le Grand quand sa correspondance utilise pour la première fois le terme d'« Angle » : la première mention des Angles par Grégoire le Grand se trouve dans des instructions envoyées à Candidus, son agent en Gaule, en septembre 595 à propos de l'organisation d'une mission en Grande Bretagne :

Nous voulons que ta charité, avec l'argent qu'elle a accepté, achète des vêtements pour les pauvres ou de jeunes Angles, entre dix-sept ou dix-huit ans, afin qu'une fois donnés à

²⁰ *Epistolae Austrasicae* 20, l. 6 à 13 : *Id vero, quod dignamini esse solliciti, in quibus provinciis habitemus aut quae gentes nostrae sint, Deo adiutore, dicione subiecte : Dei nostri misericordiam feliciter subactis Thoringiis et eorum provinciis adquisitis, extinctis ipsorum tunc tempore regibus, Norsavorum itaque gentem nobis placata maiestate, colla subdentibus edictis ideoque, Deo propitio, Wesigotis, incolomes Franciae, septentrionalem plagam Italiaeque Pannoniae cum Saxonibus, Euciis, qui se nobis voluntate propria tradiderunt, per Danubium et limitem Pannoniae usque in oceanis litoribus custodiente Deo dominatio nostra porrigetur*, éd. par W. Gundlach, dans *MGH, Epistolae*, III, *Epistolae Merovingici et Karolini aevi* I, Berlin, 1892.

²¹ Venance Fortunat, *Poèmes*, IX, 1, v. 73-74, éd. et trad. par M. Reydellet, Paris, Les Belles Lettres, 1994-2004. Ces *Eucii* ont été rapprochés des Jutes : voir G. Neuman, « Jüten. Namendkundliches », *Reallexikon der Germanischen Altertumskunde*, 2^e éd., éd. par H. Beck, H. Steuer et D. Timpe, Berlin et New York, De Gruyter, 2000, vol. 16, p. 93.

des monastères, ils servent Dieu, de sorte que l'argent des Gaules, qui ne peut être dépensé sur notre terre, soit dépensé de façon profitable sur place²².

J'avais proposé de voir dans l'usage du terme d'« Angle » une tradition érudite, élaborée à la cour byzantine et transportée en Occident par Grégoire le Grand après son long séjour à Constantinople en tant qu'apocrisiaire²³. Il y eut accès à la cour et aux discussions qui pouvaient s'y dérouler à propos des Barbares d'Occident, nécessairement en partie nourries des mêmes théories et des mêmes sources que l'œuvre de Procope, quelques dizaines d'années auparavant. Le futur pape put donc apprendre à Constantinople la relation entre un peuple des Angles et une île au nord de l'Europe que Procope avait été le seul à indiquer auparavant. Mon argumentation reposait sur le fait que le terme d'Angle était inconnu de Gildas, qui ne parle que de Saxons, comme des sources franques antérieures à l'*Histoire ecclésiastique du peuple anglais* de Bède le Vénérable. Le terme n'apparaît pas non plus chez Aldhelm, de même qu'il est absent des codes de loi publiés au VII^e siècle²⁴. J'avais donc proposé que le terme d'« Angle » correspondait à une vision érudite du pape Grégoire, acquise à Constantinople, et que la réussite de sa mission expliquait son adoption en Grande Bretagne, où il se serait imposé sous l'influence décisive de l'œuvre de Bède le Vénérable²⁵.

Le point le plus faible de cette hypothèse reposait sur son argument *e silentio*. L'absence du terme d'« Angle » dans les sources britanniques antérieures à Bède n'évoquant ni la mission romaine ni la conversion revient à relever l'absence du terme dans un très petit

²² Grégoire le Grand, *Registre des lettres*, VI, 10 : *Uolumus ut dilectio tua ex solidis quos acceperit uestimenta pauperum uel pueros Anglos, qui sint ab annis decem et septem uel decem et octo, ut in monasteriis dati Deo proficiant, comparet, quatenus solidi Galliarum, qui in terra nostra expendi non possunt, apud locum proprium utiliter expendantur*, éd. par D. Norberg, Turnhout, Brepols, 1982 (*Corpus Christianorum. Series latina*, CXL et CXL A).

²³ M. Coumert, *Les récits d'origine des peuples dans le haut Moyen Age occidental (milieu VI^e-milieu IX^e siècle)*, thèse dactylographiée soutenue à Paris X-Nanterre, le 24 novembre 2005, p. 544 et suivantes.

²⁴ Seul le roi des Saxons de l'ouest Ine (688-726) distingue dans ses lois un *Engliscmon*, c'est-à-dire un Angle, d'un *Wilisc*, c'est-à-dire un étranger, un Gallois : lois d'Ine, 24 ; 32 ; 46 ; 54, *Die Gesetze der Angelsachsen*, F. Liebermann, Halle, 1903. Il pourrait s'agir de la première apparition du terme vernaculaire correspondant à *Anglus*, mais il est néanmoins possible qu'il s'agisse de désignations ajoutées entre la publication de ces lois (entre 688 et 695) et la reprise de son code par Alfred le Grand (871-901) puisque les lois d'Ine ne sont connues que par leur reprise dans le code d'Alfred. Voir P. Wormald, « Bede, the *Bretwaldas*, and the Origins of the *gens Anglorum* », dans *Ideal and Reality in Frankish and Anglo-Saxon Society : Studies Presented to J. M. Wallace-Hadrill*, éd. par Id., Oxford, Blackwell, 1984, p. 99-129, ici, p. 123 ; P. Lendinara, « The Kentish Laws », dans *The Anglo-Saxons. From the Migration Period to the Eighth Century. An Ethnographic Perspective*, éd. par J. Hines, Saint-Marin, Boydell, 1997, p. 211-243. D. Bullough, « Angelsachsen. Terminologie », *Lexikon des Mittelalters*, Munich et Zurich, 1980, vol. I, col. 619-620, choisit en conséquence de ne pas retenir cette occurrence.

²⁵ Sur le rôle décisif de Bède dans l'usage dominant du terme « angle », voir l'exposé de la discussion par P. Wormald, « The Venerable Bede... », art. cit., p. 224-227, qui répond à S. Foot, « The Making of the *Angelcynn*. English Identity before the Norman Conquest », *Transactions of the Royal Historical Society*, 6^e série, n° 6, 1996, p. 25-49, et N. Brooks, « Bede and the English », *Jarrow Lecture*, 1999.

nombre de sources : Gildas, Aldhelm, la majorité de la *Vie de Wilfrid* par Étienne de Ripon, les codes de loi des rois Hlothere, Eadric, et Wihtréd²⁶, dont les lois datent de 685-686 et 695-696, et les chartes conservées antérieures à 731. L'absence du terme peut y avoir une raison précise, alors même que son usage pouvait être courant, ainsi que semble l'indiquer par ailleurs le nom de deux monétaires mérovingiens du VII^e siècle, qui porteraient le nom d'*Anglus*, ce qui peut se rapporter à une origine insulaire²⁷.

En outre, dans leurs chartes antérieures à 736, les rois du Kent s'intitulaient *rex Cantiae*, *rex Cantuarii* ou *rex Cantuariae*. Cette dénomination recoupe l'usage de Grégoire de Tours qui parle d'un royaume en *Gantia* ou en *Canthia*²⁸. De telles dénominations insistent sur la continuité institutionnelle depuis l'empire romain, montrant que celle-ci restait une base de la légitimité du pouvoir royal. Stéphane Lebecq souligne ainsi que le Kent est a gardé son nom britto-romain, ce qui « peut signifier, en dépit du mythe fondateur de Hengist et Horsa, que ses nouveaux maîtres ont négocié plutôt qu'imposé leur contrôle sur la péninsule »²⁹. Une telle dénomination expliquerait aussi le titre de *Cantwara cyningas*, c'est-à-dire « rois des habitants du Kent », mis en avant dans leurs codes de loi par les rois du Kent³⁰. L'usage convergent par les textes juridiques du Kent et par Grégoire de Tours pourrait provenir des liens privilégiés entre le Kent et les souverains francs³¹, enclins à souligner la légitimité de leurs partenaires, et non de l'ignorance d'une identité ethnique angle.

Mon hypothèse antérieure me semble donc désormais trop fragile, mais je voudrais revenir sur les sens possibles des choix, ou des refus, du terme « angle » pour définir son appartenance ethnique, en revenant sur les désignations utilisées, de façon apparemment concurrente, dans ces rares sources.

²⁶ Voir l'édition de L. Oliver, *The beginnings of English Law*, Toronto, 2002.

²⁷ Le terme d'« Angle » n'apparaît sur le continent avant le VIII^e siècle que dans un monnayage mérovingien en or de *Vvic in Pontio* : J. Lafaurie « *Vvic in Pontio* : les monnaies mérovingiennes de *Vvicus*. Analyses de J.-N. Barradon », *Revue numismatique*, 1996, n° 151, p. 181-239, distingue ainsi deux monétaires portant le nom d'*Anglus*, travaillant successivement entre 625/635 et 660/675 de notre ère.

²⁸ Grégoire de Tours, *Histoires*, IV, 26 : *filiam habuit, quae postea in Ganthia virum accipiens* ; et *Ibid.*, IX, 26 : *filiam unicam, quam in Canthia regis cuiusdam filius matrimonio copulavit*, éd. par B. Krusch et W. Levison, dans *MGH. Scriptores rerum Merovingicarum*, t. 1, vol. 1, Hanovre, 1937-1951 ; traduit par R. Latouche, Paris, Les Belles Lettres (*Classiques de l'histoire de France au Moyen Âge*), 1965.

²⁹ S. Lebecq, dans *Histoire des îles Britanniques*, éd. par Id., Paris, PUF, 2007, p. 81. Sur les unités politiques diverses du sud-est de l'Angleterre entre 400 et 600, voir N. Brooks, « The Creation and Early Structure of the Kingdom of Kent », *The Origins of Anglo-Saxon Kingdoms*, éd. par S. Bassett, Londres et New York, Leicester University Press, 1989, p. 55-74, et K. R. Dark, *Britain and the End of the Roman Empire*, Stroud, Tempus, 2000, ch. V.

³⁰ *Die Gesetze der Angelsachsen*, *op. cit.*, prologues des lois de d'Hlothere, Eadric et Wihtréd.

³¹ Voir les choix politiques des souverains du Kent suivant A. Gautier, « Traverser la Manche », *op. cit.*, ainsi que les échanges entre les deux régions mis en avant par l'archéologie, avec les contributions de Vianney Rassart et de Jean Soulat à ce volume.

Se dire Angle ou Saxon en Grande Bretagne

Au début du VIII^e siècle, le terme d'« Angle » apparaît dans la *Vie de Grégoire le Grand* composée à Whitby entre 704 et 714 : il est alors en relation avec le premier royaume converti, bien que Bède fasse des habitants du Kent des descendants des Jutes³². En revanche, la *Vie de Wilfrid* d'Étienne de Ripon, écrite entre 710/711 et 731 ap. J.-C.³³, n'emploie que deux fois le terme d'*Angli*. La première occurrence concerne la jeunesse de Wilfrid. Après avoir été béni par le pape, il s'apprêtait à subir le martyre à Lyon en compagnie de l'archevêque Dalphinus lorsqu'il fut remarqué comme étranger par les ducs qui allaient le tuer :

Les ducs demandèrent :

– Qui est ce beau jeune homme qui se prépare à mourir ?

Il leur fut répondu :

– Un étranger venu d'outre-mer, qui appartient au peuple des Angles en Bretagne³⁴.

Dépendant du royaume de Northumbrie, Wilfrid serait donc considéré comme un Angle, ce qui correspond à la répartition entre Angles et Saxons dans l'île mise en avant par Bède, ainsi qu'à la désignation que ce dernier lui donne³⁵. De même, Ceolfrid, abbé du monastère double de Wearmouth-Jarrow au moins jusqu'en 716, se présentait comme « Ceolfrid, abbé des lointains territoires des Angles³⁶ ». Étienne de Ripon comme l'abbé Ceofrild semblent ainsi présenter la même utilisation du terme « Angle » pour qualifier une identité à la fois ethnique et religieuse, celle des destinataires de la mission romaine établis en Northumbrie.

³² *Vie de Grégoire le Grand*, 6 : *nos ille, id est gentem Anglorum*. éd. par B. Colgrave, *The Earliest Life of Gregory the Great by an Anonymous Monk of Whitby*, Lawrence, University of Kansas Press, 1968.

³³ Ces dates de rédaction correspondent d'une part à la mort de Wilfrid, de l'autre à l'utilisation de la *Vie de Wilfrid* dans l'*Histoire ecclésiastique du peuple anglais*. Sur les révisions possibles des deux œuvres, voir D. P. Kirby, « Bede... », art. cit. W. Goffart voit dans la *Vie en prose de Cuthbert* de Bède le Vénérable une réponse à la *Vie de Wilfrid*, ce qui impliquerait qu'elle ait été écrite avant 721. Sur ce point, voir W. Goffart, *Narrators...*, op. cit., p. 281 sq., discuté par exemple par M. D. Laynesmith, « Stephen of Ripon and the Bible : Allegorical and Typological Interpretations of the *Life of Saint Wilfrid* », *Early Medieval Europe*, 2000, n° 9/2, p. 163-182.

³⁴ Étienne de Ripon, *Vie de Wilfrid*, ch. VI : [...] *duces interrogaverunt, dicentes : Quis est iste iuvenis formosus, qui se praeparat ad mortem ? Dictumque est illis : Transmarinus de Anglorum gente ex Britannia*, B. Colgrave éd. et trad., Cambridge, 1927.

³⁵ Bède, *HE*, V, 19, 3 : « Wilfrid se trouva préservé pour devenir plutôt l'évêque de son peuple, c'est-à-dire celui des Angles » (*Vilfrid ad suae potius, hoc est Anglorum, gentis episcopatum reseruatus*).

³⁶ *Ceolfridus Anglorum extremis de finibus abbas*. Sur cette insertion en dédicace du *Codex Amiatinus*, voir N. Brooks, « Bede... », art. cit., p. 20 et note 67. Sur ce manuscrit, voir B. Apelian Beall, « Entry Point to the Scriptorium Bede Knew at Wearmouth and Jarrow : The Canon Tables of the Codex Amiatinus », dans *Bède le Vénérable entre tradition et postérité*, éd. par S. Lebecq, M. Perrin et O. Szerwiniack, Villeneuve d'Ascq, CEGES, 2005, p. 187-197.

Pour le reste de l'île, Étienne de Ripon distingue un roi des Saxons occidentaux, qui est appelé *Rex Occidentalium Saxonum*³⁷ ou *Westsexna*³⁸ suivant les passages et les manuscrits, et une région des Saxons méridionaux³⁹. Il mentionne aussi des Saxons difficiles à localiser à propos de l'activité missionnaire de Wilfrid :

Tout comme le pieux roi Ecgrith étendait le royaume par ses victoires au nord et au sud, l'évêque Wilfrid de bonne mémoire accroissait le royaume des Églises au sud chez les Saxons et au nord chez les Bretons, les Scots et les Pictes. Estimé et aimable, il accomplissait attentivement ses devoirs ecclésiastiques envers tous les peuples⁴⁰.

Les Saxons ainsi désignés semblent être les païens parmi les Saxons méridionaux chez lesquels s'exila Wilfrid⁴¹, mais le parallèle avec le roi Ecgrith laisse aussi ouverte la possibilité qu'il s'agisse des Northumbriens.

Étienne n'utilise ainsi jamais « Angle » en rapport avec une construction politique. Il envisage ainsi toujours une région de *Cantuaria*⁴² et un *rex Cantwariorum* ou *Cantuariorum* à propos du Kent⁴³. Il affirme même à propos du début du règne d'Ecgrith, qu'il désigne comme roi des Deiréens et des Berniciens⁴⁴, que les Pictes avaient alors échappé à la domination des Saxons⁴⁵. Ici, ce terme semble bien désigner les Northumbriens. Ainsi, à propos de ces derniers, il les désigne comme Saxons lorsqu'ils exercent une domination politique dans l'île, ou comme Angles, dans le cas de Wilfrid, lorsqu'il faut décrire leur identité religieuse vis-à-vis des continentaux.

Contrairement à la présentation initiale de l'*Histoire ecclésiastique du peuple anglais*, Étienne n'utilise jamais « Angle » dans un sens politique et distinct de Saxon et le réserve à la désignation de la foi partagée par les Anglo-Saxons. Cet usage des termes d'« Angles » et de « Saxons » est celui de la rédaction par Étienne de Ripon, mais il ne correspond pas à celui de deux sources antérieures qu'il cite. Il reprend ainsi la supplique de Wilfrid au pape Agathon, pour le synode romain de 679. Dans celle-ci, il se désigne comme *humilis et indignus*

³⁷ Étienne de Ripon, *Vie de Wilfrid*, *op. cit.*, ch. VII et XL; ch. XLII suivant le manuscrit F.

³⁸ *Ibid.*, ch. XLII; ch. XL suivant le manuscrit C.

³⁹ *Ibid.*, ch. XIII : *in regionem Australium Saxonum* ; ch. XLI, : *paganos Australios Saxones*, ou *in Suthsexun* dans le manuscrit C

⁴⁰ *Ibid.*, ch. XXI : *Sicut ergo Ecgritho rege religiosissimo regnum ad aquilonem et austrum per triumphos augebatur, ita beatae memoriae Wilfritho episcopo ad austrum super Saxones et ad aquilonem super Brittones et Scottos Pictosque regnum ecclesiarum multiplicabatur. Omnibusque gentibus carus et amabilis ecclesiastica officia diligenter persolvebat.*

⁴¹ *Ibid.* ch. XLI.

⁴² *Ibid.*, ch. XV et LVII.

⁴³ *Ibid.*, ch. III et XIV.

⁴⁴ *Ibid.*, ch. XX : *Ecgrithus vero rex Derorum et Bernicorum.*

⁴⁵ *Ibid.*, ch. XIX : *Nam in primis annis eius tenero adhuc regno populi bestiales Pictorum feroci animo subiectionem Saxonum despiciebant et iugum servitutis proicere a se minabant.*

*episcopus Saxoniae*⁴⁶. Il utilise aussi un extrait de ce synode romain, cité à propos du jugement du pape Jean, pape de 701 à 705, qui fait juger Wilfrid une deuxième fois. Il évoque le synode précédent rassemblé à Rome où

Wilfrid, cher à Dieu, évêque de la cité d'York, faisant appel de sa cause auprès du Siège apostolique, absous par cette instance des accusations précises et imprécises, siégeant dans le synode pour y délibérer avec cent vingt-cinq autres évêques, et parlant au nom de toute la partie nord de la Bretagne, l'Irlande et les îles, qui sont habitées par les peuples des Angles et des Bretons aussi bien que des Scots et des Pictes, a proclamé une foi véritable et catholique et l'a confirmée par sa souscription⁴⁷.

Cet extrait est cité *in extenso* à son tour par Bède⁴⁸. On y trouve la même utilisation du mot « Angles » comme un terme générique, désignant l'ensemble des chrétiens anglo-saxons, que dans certains passages de son *Histoire ecclésiastique*. Le synode romain ne connaît que l'Église des Angles, s'inscrivant en cela dans la continuité de l'œuvre de conversion de Grégoire le Grand. Il ne tient pas compte des divisions politiques au sein de l'Angleterre anglo-saxonne, retenant seulement une partition nord-sud, et pratique le même usage qu'Étienne de Ripon à propos de Wilfrid ou que Bède pour choisir le titre de son ouvrage. À l'inverse, Wilfrid se présente comme évêque de Saxe en 679, ce qui semble pour le moins étonnant, et s'attribue une autorité sur l'ensemble du Nord de la Bretagne⁴⁹. Il faut ici rappeler le contexte de sa supplique.

En 1988, Walter Goffart proposa d'interpréter l'ensemble de l'*Histoire ecclésiastique du peuple anglais* en relation avec les événements politiques et religieux des années 720 à 730, en y voyant une lutte ininterrompue entre les partisans et les détracteurs de l'évêque Wilfrid d'York. L'*Histoire ecclésiastique du peuple anglais* aurait ainsi été rédigée pour répondre à la *Vie de Wilfrid* écrite peu auparavant par Étienne de Ripon⁵⁰. Les tensions présentes au sein de l'Église northumbrienne dans le premier tiers du VIII^e siècle sont loin d'être négligeables puisqu'elles nécessitèrent, par exemple, deux allers-retours de Wilfrid à

⁴⁶ *Ibid.*, ch. XXX.

⁴⁷ *Ibid.*, ch. LIII : *Wilfrithus Deo amabilis episcopus Eboracae civitatis, apostolicam sedem de sua causa appellentem et ab hac potestate de certis incertisque rebus absolutum et cum aliis CXXV coepiscopis in sinodo in iudicii sede constitutum et pro omni aquilonali parte Britanniae et Hiberniae insulis, quae ab Anglorum et Brittonum necnon Scottorum et Pictorum gentibus colebantur, veram et catholicam confessus fidem est et cum subscriptione sua corroboravit.*

⁴⁸ Bède, *HE*, V, 19, 9.

⁴⁹ G. Tugène, *L'idée de nation...*, *op. cit.*, p. 34-7 revient sur ce découpage géographique et politique, absent dans l'œuvre de Bède. Voir sur ce point la contribution d'H. Pettiau dans ce volume.

⁵⁰ W. Goffart, *Narrators...*, *op. cit.*, p. 235 à 328 et Id., « L'*Histoire ecclésiastique* et l'engagement politique de Bède », dans *Bède le Vénérable...*, éd. par S. Lebecq et al., *op. cit.*, p. 149-158.

Rome. Bède était directement concerné par ces événements : il dédia son *Histoire ecclésiastique du peuple anglais* au roi Ceolwulf de Northumbrie, et son informateur Nothelm, qui fut l'intermédiaire entre Bède et les archives pontificales, devint archevêque de Cantorbéry en 735⁵¹. En outre, il écrivit une lettre en 734 à l'évêque d'York nouvellement élu, Egbert, avant qu'il ne reçoive le *pallium* d'archevêque⁵², et ses écrits exégétiques postérieurs à 720 montrent son engagement dans la réforme de l'église de Northumbrie⁵³. Les conclusions de Goffart semblent pourtant exagérées, en ce qu'elles proposent une vue trop réductrice du travail de composition de Bède. L'idée d'une réponse de Bède à la *Vie de Wilfrid* d'Étienne de Ripon ne permet d'interpréter qu'une infime partie de l'ouvrage, dont le but primordial reste, d'édifier son public, de présenter les Anglo-Saxons comme un Peuple Élu et de l'exhorter à une christianisation approfondie⁵⁴.

Néanmoins, l'usage des différents termes d'« Angles » ou de « Saxons », par Wilfrid d'York, Étienne de Ripon et Bède pourrait ici s'expliquer par la question de la province ecclésiastique d'York. Bède cite la lettre de Grégoire à Augustin, en 601, qui programme l'existence de deux évêques métropolitains en Bretagne, à Londres et à York, dont devront respectivement dépendre douze suffragants⁵⁵. Les deux sièges métropolitains sont présentés à égalité puisque, suivant Grégoire, après Augustin, seule l'ancienneté de la consécration donnera la préséance. Or le siège d'Augustin fut établi à Cantorbéry, non à Londres, et si Paulin fut archevêque d'York en 634, un siège métropolitain n'y fut rétabli qu'en 735. Théodore de Cantorbéry tenta, après le concile de Hertford, en 672⁵⁶, de davantage se conformer au plan de Grégoire en divisant les sièges northumbriens. Wilfrid en appela au pape Agathon et un synode romain décida en 679 qu'il n'y aurait que douze diocèses en Grande-Bretagne et un seul archevêque. Les actes de ce concile sont cités partiellement par Étienne de Ripon, mais quelques extraits en furent aussi conservés à Cantorbéry⁵⁷.

⁵¹ Bède, *HE*, préface, et W. Goffart, *Narrators...*, *op. cit.*, p. 297.

⁵² Bède, *Epistula ad Egbertum*, dans *Venerabilis Bedae Opera Historica*, éd. Ch. Plummer, Oxford, 1896, vol. I, p. 405-423.

⁵³ S. DeGregorio, « Bede's In Ezram et Neemiam and the Reform of the Northumbrian Church », *Speculum*, n° 79, 2004, p. 1-25 ; Id., « *Nostrorum socordiam temporum* : The Reforming Impulse of Bede's Later Exegesis », *Early Medieval Europe*, n° 11, 2002, p. 107-122.

⁵⁴ Sur les conceptions politiques de Bède, voir G. Tugène, *L'idée de nation...*, *op. cit.*, et la réponse de P. Wormald à l'hypothèse de W. Goffart, « The Venerable Bede... », art. cit., p. 214 sq.

⁵⁵ Bède, *HE*, I, 29, 2. Voir C. Cubitt, *Anglo-Saxon Church Councils, c. 650-c. 850*, Londres, Leicester University Press, 1995, p. 5-14.

⁵⁶ Sur la date de ce concile, cité par Bède, *HE*, IV, 5, voir C. Cubitt, *Anglo-Saxon Church Councils...*, *op. cit.*, p. 249-258 et Ead., « Finding the Forger : An Alleged Decree of the 679 Council of Hatfield », *English Historical Review*, n° 114, 1999, p. 1217-1248.

⁵⁷ W. Levison, "Die Akten der römischen Synode von 679", *Zeitschrift des Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung*, 1912, n° 2, p. 249-282, repris dans *Aus rheinischer und fränkischer Frühzeit. Ausgewählte Aufsätze von Wilhelm Levison*, Düsseldorf 1948.

Nous avons vu que le synode romain, comme Étienne de Ripon se place dans la logique grégorienne de l'utilisation du terme d'« Angle » pour désigner tous les Anglo-Saxons unis dans la foi chrétienne romaine. En revanche, Wilfrid semble initier une autre tradition en s'intitulant « évêque de Saxe ». Dans la supplique citée par Étienne de Ripon, cette désignation s'oppose à celle de son adversaire, l'archevêque Théodore, désigné comme « très saint archevêque de l'Église des *Cantuarii* et d'autres⁵⁸ ». À l'opposé d'une vision unie de l'Église des Angles, indifférente aux différents royaumes, apparaît ainsi un partage suivant des fractures politiques, qui distinguerait une Église de Saxe d'un côté, et une Église « des *Cantuarii* et d'autres » de l'autre.

Suivant Étienne de Ripon, les adversaires de Wilfrid, lorsqu'ils l'accusent de nouveau devant le pape Jean, appellent au contraire Berthwald, le successeur de Théodore, « archevêque de l'Église des *Cantuarii* et de toute la Bretagne »⁵⁹, ce qui rappelle bien sa prééminence, affirmée par le pape Agathon en 679. Il ne me semble donc pas incongru de considérer qu'il y eut de la part de Wilfrid un usage partisan du terme de « Saxon », pour tenter de défendre une province ecclésiastique d'York, indépendante de la province ecclésiastique de Cantorbéry. Le concile du pape Agathon ne lui donna que partiellement raison, en rétablissant le rétablissant dans son grand diocèse northumbrien et en le soutenant, mais en soumettant son siège à l'archevêque de Cantorbéry.

Étienne de Ripon reprit cette position pontificale de façon très implicite, en reconnaissant une Église « angle » pour l'ensemble des Anglo-Saxons, et en refusant tout usage politique d'« Angle » ou religieux de « Saxon ». En revanche, Bède le Vénérable, prévoyant sans doute la restauration d'une province ecclésiastique d'York, utilise différentes acceptions de ces termes : dans son sens large pour désigner l'ensemble des Anglo-Saxons convertis à la suite de la mission de Grégoire, qui justifie l'élévation de l'archevêque d'York, mais soutient l'unité de l'Église britannique et le rôle particulier de Cantorbéry ; dans son sens restreint pour certains royaumes. C'est en définitive ce dernier usage qui représente une innovation par rapport aux sources écrites antérieures.

Cet usage novateur peut correspondre à une influence croissante de la définition chrétienne des Anglo-Saxons, mais aussi à la progressive réorganisation politique de l'île, à

⁵⁸ Étienne de Ripon, *Vie de Wilfrid*, op. cit., ch. XXX : *in conventu Theodori sanctissimi archiepiscopi Cantuariorum aecclesiae aliorumque*. De même, dans le rappel postérieur du jugement, le pape Jean le nomme : « l'archevêque de bonne mémoire de la sainte Église des *Cantuarii*, envoyé de ce siège apostolique » : *Ibid.*, ch. LIV : *a Theodoro venerandae memoriae archiepiscopo sanctae Cantuariorum ecclesiae ex hac apostolica sede mandato*.

⁵⁹ *Ibid.*, ch. LIII : *sancti archiepiscopi Berhtwaldi Cantuariorum ecclesiae et totius Britanniae*.

mesure que se créaient de nouveaux ensembles. La première charte conservée qui utilise le terme d'*Angli* fut ainsi produite en 736 et sanctionne l'expansion de la Mercie :

Moi, Ethelbald, roi grâce à Dieu non seulement des Merciens mais aussi de toutes les provinces que l'on appelle généralement *Sutangli*⁶⁰.

Le terme de *Sutangli* y apparaît de même qu'une datation à partir de l'Incarnation, deux éléments qui semblent indiquer l'influence de l'œuvre de Bède⁶¹.

⁶⁰ Charte S 89, datant de 736 : *Ego Æthibalt domino donante rex non solum Marcersium sed et omnium provinciarum quae generale nomine Sutangli dicuntur*. J'utilise la numérotation de P. Sawyer, *Anglo-Saxon Charters: An Annotated List and Bibliography*, Londres, 1968, accessible et mis à jour sur le site <http://www.esawyer.org.uk/index.html>, et les éditions de J. M. Kemble, *Codex Diplomaticus aevi Saxoni*, Londres, 1839-1848 et W. de Gray Birch, *Cartularium Saxonicum. A Collection of Charters Relating to Anglo-Saxon History*, Londres, 1885-1893.

⁶¹ En ce sens, voir N. Brooks, « Bede... », art. cit., p. 21-22.

Conclusion

Les Angles ne sont pas la seule identité ethnique à réapparaître au VI^e siècle, après des siècles d'oubli, pour décrire des peuples barbares païens, installés au nord des royaumes francs et potentiellement sous leur influence. Leur association avec les Saxons, mentionnés quant à eux continûment sur les rives de la Manche et de la mer du Nord, et leur installation conjointe en Grande-Bretagne, ne fut pas décrite par les sources contemporaines. L'usage postérieur des deux désignations ethniques est ambigu dans l'*Histoire ecclésiastique du peuple anglais* de Bède le Vénérable, écrite en 731, qui utilise le plus souvent le terme d'« Angle » pour qualifier l'ensemble des Anglo-Saxons chrétiens, tandis que le terme de « Saxon » est réservé à la distinction des différents pouvoirs politiques sur l'île. Cet usage à deux niveaux des termes d'« Angle » et de « Saxon », au sens large et au sens restreint, n'est pas initié par Bède le Vénérable mais se trouve aussi dans l'unique source précédente qui reprend les deux termes : la *Vie de Wilfrid* par Étienne de Ripon. Ce dernier n'utilise « Angle » que dans un sens religieux, réservant « Saxon » pour des questions politiques. Mais l'inversion de ces usages était possible à la fin du VII^e siècle, comme le montre Wilfrid d'York en s'intitulant en 679 « évêque de Saxe » face au pape Agathon.

L'usage ambivalent des termes d'« Angle » et de « Saxon », au sens large et au sens restreint, n'est donc pas initié par Bède le Vénérable. En revanche, son influence paraît décisive dès lors que son *Histoire ecclésiastique* fixa des usages étendus, utilisant le terme d'« Angle » à la fois, dans la tradition pontificale romaine, en un sens religieux, mais aussi, parfois, pour désigner certains ensembles politiques, en remplacement des anciennes appellations qui pouvaient progressivement paraître inadaptées. Comme l'a fait remarquer Hérold Pettiau lors de l'atelier de Boulogne, Bède ainsi arrondit les Angles...